Comité Départemental de Tennis d'Indre et Loire
Rue Suzanne Lenglen, 37000 Tours
Tel : 02 47 44 38 01
www.cdtennis37.fr
Comite.indre-et-loire@fft.fr

Compte rendu du COMITE DIRECTEUR du 27 Octobre 2022

Ouverture de la séance à 18 h 40.

Présents : 15

LEVIEUGE Éric, MERCIER Philippe, REMY Nathalie, GUIBERT Pascal, BOIDRON Pascal, FROUIN Nicolas, STOCKER Serge, SIMON-SEYSE François, JAOUEN Christelle, HINDY Marc, LEMAIRE Michel, TOLLIE Jean-François, USAL Yves, FIOT Valérie, LEROUX Sophie, VAN GHELDER, Guillaume.

Absents Excusés : 4

GUILLOTEAU Yann, SCHURDEVIN Fabrice, RIEU Véronique, KOLVINTER Frédéric.

Absents : 1

MONTERRAT Éric.

1-Mouvements d'élus au sein du comité départemental

* Mr Jérôme AUBUSSON, trésorier, a démissionné du Comité Directeur.

Mr Guillaume VAN GHELDER, prochain membre suppléant de la liste est nommé membre titulaire du Comité Directeur.

Mr Michel LEMAIRE, trésorier adjoint assume les fonctions de trésorier jusqu'à l'AG.

* Mme Sophie LEROUX a démissionné du bureau directeur, de sa fonction de Vice-présidente et de responsable des animations. Elle reste élue au CD et membre des commissions Tennis Féminin et Jeunes.

* Mr Serge STOCKER a démissionné du bureau directeur, de sa fonction de Vice-président et de responsable de la commission Arbitrage. Il reste élu au CD sans autres fonctions.

* Mr Jean François TOLLIE a démissionné de ses fonctions de responsable de la commission Senior et de membre de la commission Arbitrage, Il reste élu au CD et membre de la commission communication.

2 – Nouvelles orientations budgétaires

* Suite à la présentation de la situation financière du trésorier lors du dernier comité directeur, le trésorier adjoint présente les orientations budgétaires élaborées avec le président en vue de préparer le budget prévisionnel de cette nouvelle saison.

Pour ce qui est du compte de résultat et du bilan, ils sont en cours de validation par le commissaire aux comptes et ne seront donc publiables et à valider qu'après son quitus.
Les documents présentés par Le trésorier Adjoint ne sont que des documents de travail.

Grands tournois et tournois féminins :

4500 €, soit une baisse de 2500 €.

- ITF TCJ : 3000 €
- ITF ATGT : 1500 €
- Tournois exclusivement féminins (2) : Aide supprimée

Préparateur physique pour le pôle espoir 11 ans :

Non reconduction de la prestation, économie de 2500 €.

Soutien au haut niveau :

- Non reconduction des entraînements hebdomadaires, économie de 2500 €.

- Aide personnalisée aux joueurs 2000 €, baisse budgétaire de 5500 €. Seul Samuel BROSSET, seul joueur numéroté sera aidé cette saison.

Equipe départementale d'arbitrage :

1500 €, soit une baisse de 1500 €.

Formation des JAT/JAE et A1 :

- JAT/JAE 1&2 : Il a été décidé d'organiser une formation JAT/JAE 1 que tous les 2 ans (prochaine, saison 2024).
- A1 : Il est demandé de limiter le nombre de formateurs afin de maitriser le coût de formation. Séances théorie à 1 formateur indemnisé, séance pratique à 2 formateurs indemnisés.

Economie d'environ 500 €

Remboursements clubs des championnats par équipes :

Fin des remboursements de la journée amputée par le calendrier du fait de la constitution de poules de 5 au lieu de 6, soit une économie d'environ 2500 € pour la totalité de la saison.

Aide au démarrage de nouvelles structures Padel :

La prestation est mise en suspend pour la prochaine saison, seul le TC Chinon avec qui la convention de partenariat a déjà été signé percevra ses 2000 €.

Ensemble des orientations votées à l'unanimité du comité directeur après débat et réajustement (réajustement intégré dans les chiffres présentés ci-dessus).

3 – Réforme du remboursement des notes de frais

Arrêt du remboursement des frais de déplacement (Non obligatoire, article 10 des statuts), économie de 6000 €.

En contrepartie les bénévoles qui continueront à faire leurs feuilles de frais (nouvelle version) pour leurs déplacements en relation avec leurs activités au sein du comité départemental, se verront remettre en fin d'année civile et après vérification de l'exactitude de ces déplacements, un reçu fiscal afin de pouvoir déclarer les sommes non perçues et laissées comme don à l'association, pour se les faire déduire à hauteur de 66 % de leurs impôts sur le revenu.

Sont exempts de cette mesure, les salariés et les personnes non imposables (Sur justificatif). Les personnes dans ce cas-là pourront prétendre à continuer à se faire défrayer.

Une fiche explicative et de procédure est en cours de rédaction. Une bonne communication auprès de tous les acteurs travaillant pour le comité sera nécessaire.

Réforme votée avec 9 Pour, 2 Abstentions, 3 Contre.

4 – Informations diverses

* Les responsables de commissions doivent penser à renvoyer au SG leurs slides pour le bilan moral de l'AG.

* Changement de président à l'AC Amboise :

François CADE succède à Frédéric KOLVINTER

* Changement de président au TC Ballan Miré :

Marc HINDY succède à Guillaume VAN GHELDER

* Changement de président au TC Bléré val du Cher :

David GOURIN succède à Fabien MAIGNAUT

* Changement de président au TC Larçay :

Mikael BREMONT succède à Frédéric MORIN

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20 h 30.

Original signé et archivé au comité départemental le 04 / 11 / 2022

Philippe MERCIER	ERIC LEVIEUGE
Secrétaire Général	Président